

016-200063105-20220706-D2022_7_64-DE
 Reçu le 11/07/2022
 Publié le 11/07/2022



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
 REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, à dix-heures heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D2022_07_64

Date de convocation du conseil : **1er juillet 2022**

Nombre de conseillers en exercice : **27**

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, M. CARTER Maximilian, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, M. MICHELET Philippe, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : **22**

Nombre de votants : **26**

Absents excusés :

M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à M. CARTER Maximilian
 Mme LACOUR Isabelle a donné pouvoir à M. LABBÉ Hervé
 M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
 Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane
 Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à M. VIGIER Pascal

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Secrétaire de séance : Monsieur VIGIER Pascal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2113-1 et L 2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de huit (8) adjoints.

Considérant qu'en vertu d'une délibération en date du 27 mai 2020, le nombre d'adjoints a été fixé à 8,

Eu égard à la démission de M. Jean-Jacques PUYDOYEUX, dans ses fonctions d'adjoint au Maire, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le maintien du nombre d'Adjoints (à savoir 8) ou bien sur la réduction du nombre d'adjoints à 7 (non remplacement de M. PUYDOYEUX)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de maintenir le nombre d'adjoints à 8

DECIDE que l'Adjoint élu sera placé au 2^{ème} rang, comme l'était son prédécesseur.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 06/07/2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 11/07/2022



Le Maire,
 Jean-Michel BOLVIN